

PRIX MÉRITE DU CIQ



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec



Objectif

Établi en 1990, le Mérite du CIQ vise à reconnaître les réalisations et la contribution d'un(e) professionnel(le).

Plusieurs ordres ont déjà des programmes de reconnaissance pour leurs membres visant à souligner l'excellence de leur carrière professionnelle, leur mérite académique ou leur contribution toute particulière à titre de bénévole. Les Mérites du CIQ ne constituent pas une duplication de ces reconnaissances, mais apportent plutôt une dimension plus globale du système professionnel.

Chaque ordre a droit à la remise d'une médaille par année. La personne lauréate doit être membre de l'ordre. Elle ne doit cependant pas être à l'emploi de celui-ci ou être en lien contractuel au moment de la présentation du dossier.

Critères d'admissibilité

- Être hygiéniste dentaire ;
- Obtenir l'appui d'un ou de deux de ses pairs hygiénistes dentaires.

Mise en candidature

Toute candidature doit être proposée en utilisant le formulaire conçu à cet effet, lequel fait état de l'excellence de la carrière professionnelle.

Jury

Pour chaque remise de prix, le comité des prix et bourses analyse les candidatures et fait sa recommandation au Conseil d'administration.

- Les membres du comité ne peuvent appuyer une candidature ;
- Les membres du comité doivent s'assurer que les conditions d'admissibilité ont été remplies ;
- La nomination nécessite une majorité des voix ;
- Le comité se réserve le droit de ne pas remettre le prix Mérite du CIQ si aucune des candidatures soumises n'atteint l'objectif fixé par ce prix.



Échéancier

- Date limite pour recevoir les mises en candidature : 30 juillet ;
- Remise du prix : à déterminer.

Remise

Une médaille qui symbolise le mérite sera remise par un dirigeant du Conseil interprofessionnel du Québec qui se déplacera à l'activité déterminée par l'Ordre.